

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

**SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015**

❧❧❧

### Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,  
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,  
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

**REÇU**

### Délégations de vote :

le - 8 OCT. 2015

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE  
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,  
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

### 3 - CREATION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL (CESEL) D'OLORON SAINTE-MARIE

Madame Rosine CARDON expose qu'afin que les Oloronais partagent leur vision de l'avenir du cœur de ville et du reste du territoire communal, une grande démarche participative a été engagée en avril 2015. Ces « Conversations citoyennes » ont permis à chacun de s'exprimer durant plusieurs mois à travers un dispositif innovant et ponctué par de nombreux moments d'échanges et de rencontres.

Dans le prolongement de cette consultation, il est donc proposé de créer un Conseil Economique Social et Environnemental Local, qui permettra de conforter la relation de proximité entre les citoyens et leurs élus.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Local d'Oloron Sainte-Marie est un organe créé par le Conseil Municipal au terme de l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il sera présidé par Rosine CARDON, Adjointe à la Démocratie Participative par désignation de Monsieur le Maire. Le vice-président sera élu parmi les 9 présidents de commission.

.../...

Le CESEL émettra des rapports, des études ou des avis sur toutes questions relatives aux compétences de la ville lorsque le Maire souhaitera recueillir l'éclairage des représentants de la société civile. Le CESEL est donc un organe consultatif.

Ces représentants de la société civile travailleront selon leurs centres d'intérêt au sein de groupes thématiques et pourront faire des propositions à la Municipalité, sur des thèmes préalablement déterminés.

Le nombre de participants au Conseil Économique Social et Environnemental Local est basé sur le volontariat et variera suivant les commissions. Les modalités de fonctionnement du CESEL seront précisées dans un Règlement Intérieur qui sera définitivement adopté, sur proposition du CESEL, par le Conseil Municipal.

Le CESEL est composé de neuf commissions réparties par thématiques comme suit :

- Aménagement Sécurité Urbanisme
- Culture
- Economie
- Culture en langues béarnaises
- Patrimoine
- Offre soins / Santé
- Nouvelles technologies
- Développement durable et Transition énergétique
- Emploi / Formation professionnelle

**Durée du Mandat** : Les membres du CESEL sont désignés pour la durée de la mandature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2142-2 et L. 2143-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2141-1 introduit par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 et modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 25 voix pour, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET ne participant pas au vote,

- **APPROUVE** la création du Conseil Économique Social et Environnemental Local de la Ville d'Oloron Sainte-Marie,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 05 octobre 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

